

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par an

HORS DU DÉPARTEMENT
Les abonnements se paient à
chaque demande de

francs par an.
Joindre 50 centimes à
l'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Février

Les Classes riches

II

Nous avons vu que les statistiques les plus précises démontrent, d'une part l'augmentation de la richesse publique, d'autre part la diminution de la fortune mobilière des classes dites privilégiées coïncidant avec un accroissement proportionnel de celle des classes laborieuses.

Et, ce n'est pas seulement pour la richesse mobilière que ce phénomène se remarque ; il est encore plus net et plus facile à établir pour la fortune immobilière.

Nous savons que la population des campagnes diminue de plus en plus. Alors qu'en 1856, il y avait en France 52 agriculteurs sur 100 habitants, en 1886, il n'y en a plus que 47. Mais si l'on examine les chiffres de plus près, et que l'on divise le groupe professionnel agricole en propriétaires cultivant eux-mêmes leur propre fonds et en entrepreneurs de culture, métayers, fermiers, ouvriers et domestiques, on voit que, sur les 7,363,000 agriculteurs de France en 1862, il y a 1,812,000 propriétaires-cultivateurs contre 5,541,000 fermiers ou ouvriers agricoles. En 1882, il n'y a plus que 6,913,000 agriculteurs, mais sur ce nombre on compte 2,150,000 propriétaires cultivateurs contre 4,763,000 ouvriers. C'est-à-dire qu'alors qu'en 1862, le nombre des propriétaires s'élevait à 22 sur 100 agriculteurs, il est de 32 0/0 en 1882. Nous ne connaissons pas encore complètement les chiffres de la dernière période décennale, mais la progression a continué dans le même sens, et nous ne sommes pas au-dessus de la réalité en évaluant à 42 0/0 le nombre de paysans cultivant eux-mêmes leur propre fonds.

Les causes de ce phénomène économique sont multiples, et elles diffèrent suivant que l'on considère les habitants des vil-

les et les ouvriers, et les habitants des campagnes. Dans les deux cas, elles tiennent à la fois à l'ordre matériel et à l'ordre moral.

Pour ce qui concerne les vieilles classes opulentes et aristocratiques, la cause de leur déchéance est facile à voir. Ces classes répugnent à abdiquer certaines traditions pour se mêler au mouvement moderne. Elles ne se sont pas résignées à l'immense transformation qui s'accomplit autour d'elles. Elles n'ont pas su se décider à accepter un rôle dans les directions nouvelles qu'ont prises le génie et l'activité de la race. Elles croient déchoir en associant leur énergie aux grandes entreprises industrielles et commerciales de la civilisation. Et la ruine sera la conséquence de leurs préjugés. L'aristocratie anglaise l'a compris autrement ; et les descendants de nos classes opulentes qui épousent des américaines pour se refaire avec leurs dollars, ne perdraient rien à imiter l'activité laborieuse de leurs beaux-pères.

Ces mêmes raisons qui causent la déchéance de notre aristocratie amèneront à leur tour celle de la bourgeoisie. Elle aussi croirait déchoir en employant son activité et son intelligence à des entreprises industrielles. Elle s'est contentée jusqu'ici de fournir des candidats à cette innombrable armée de fonctionnaires qui couvre la France et contribue à diminuer sa richesse, à éteindre les qualités d'initiative, d'activité, de volonté qui font la force d'une classe et d'un pays.

Et l'État, loin de chercher à simplifier les rouages de notre administration, et à diminuer le nombre des employés inutiles, s'emploie plutôt à les augmenter, et favorise ainsi les tendances naturelles d'une race dont les qualités dominantes n'ont jamais été l'audace et la volonté.

Ceux des membres de la bourgeoisie que notre si florissant fonctionnarisme n'arrive pas à accaparer, ne voient d'autre débouché à leur intelligence que les carrières dites libérales. Jusqu'à présent, le temps très long, le degré d'instruction et les capitaux néces-

saies pour arriver à ces positions en avaient fait pour eux un monopole absolu. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et ils ont à soutenir la terrible concurrence que leur font sur ce point les parvenus des classes inférieures.

L'instruction se développant, des fils d'artisans et d'ouvriers ont tenté d'atteindre ces places, et ils ont le plus souvent réussi à force de travail et d'économie. Il a fallu partager avec eux, et c'est grâce à ces nouvelles recrues que le nombre d'avocats et de médecins a subi une augmentation qui deviendra chaque jour plus grande. L'exemple de l'Allemagne est là pour nous instruire.

Cette augmentation d'ailleurs est loin d'être une bonne chose. Dorénavant l'enseignement supérieur va donner naissance à une nouvelle catégorie de déclassés comme l'a déjà fait l'enseignement primaire. Quand après des prodiges de patience et d'économie on est parvenu à franchir un degré dans l'échelle sociale, et que ce grade, but de tant de rêves et d'efforts est enfin obtenu, l'heure de la désillusion a sonné. Le nombre des concurrents ayant augmenté dans de trop grandes proportions, il faut partager des bénéfices rendus chaque jour plus minimes par la crise que nous subissons. Et il y a un nombre de médecins et d'avocats, d'ailleurs égaux sinon supérieurs à leurs devanciers en science et en talent, qui gagnent des sommes dont un ouvrier ne se contenterait pas.

Enfin, la bourgeoisie a souffert de cette crise qui dure depuis dix ans et n'est pas près de finir, et qui n'a pas atteint à un même degré les classes inférieures. Les besoins ont augmenté parallèlement à l'extrême développement que les découvertes scientifiques ont donné à nos commodités, et les revenus ont diminué. Bien plus, les capitaux eux-mêmes ont subi des pertes énormes, et nous les avons vu s'engloutir dans les retentissants Krachs financiers de ces dernières années, de l'Union, du Panama, et d'une foule d'entreprises de second ordre. Des pertes non moins considérables ont été

occasionnées par la ruine de nombreux propriétaires agriculteurs, ruine causée par la mévente des denrées et la baisse de la valeur des terres. A toutes ces catastrophes est venu s'ajouter l'invasion phylloxérique dans les régions viticoles.

A cette foule de causes inévitables qui sapent sa puissance, la bourgeoisie n'a pas su opposer une activité et une force nouvelles. Elle n'a pas su être de son temps, et persiste à s'immobiliser dans les anciennes coutumes. Elle n'a pas su voir que la lutte pour la vie devenait chaque jour plus violente, et qu'elle avait à combattre des concurrents nouveaux plus habiles et plus à l'œuvre. Désormais on ne compte plus que par les œuvres qu'on produit, et une classe persistant à se momifier dans les ruines d'un passé disparu sans retour, ne tardera pas à être engloutie par les flots d'une démocratie victorieuse.

Cette classe déjà si frappée n'en reste pas moins la tête de turc sur laquelle les leaders des nouveaux partis exercent la force de leur éloquence. Les impôts toujours croissants, et une foule de nouvelles mesures que le courant d'idées actuelles ne tardera pas à faire éclore, compléteront sa ruine et rétabliront l'équilibre au profit du quatrième état.

C'est ainsi que l'évolution naturelle se produit, indépendante des efforts des hommes, et plus puissante qu'eux, et que nous pouvons prévoir la réalisation plus ou moins lointaine des doctrines socialistes et collectivistes dans ce qu'elles ont de moins déraisonnable.

Cela sera-t-il un bien ou un mal ? Au point de vue social, l'extrême division de la richesse est un bien ; au point de vue économique, c'est un mal, le petit capitaliste, le petit propriétaire toujours prudent à l'excès et pusillanime, ne pouvant faire rapporter à la richesse un intérêt égal à celui des grandes fortunes. Mais à ce mal pourrait être apporté un remède en changeant nos mœurs financières, en permettant à la petite épargne de placer ses capitaux en toute sécu-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 88

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

Le soir, restant seule au chalet avec sa tante, elle profita de cette quasi-solitude pour se retirer de bonne heure. Pour la première fois depuis longtemps, elle s'endormit d'un calme sommeil, à peine troublé de temps en temps par une quinte de toux.

Le lendemain, dans la matinée, elle eut une grande joie.

Elle vit arriver le docteur X...
— Vous ici, cher docteur ! s'écria Pierre.
— Oui, j'ai pris quelques jours de congé, et naturellement j'ai désiré les passer dans ma famille qui a une propriété dans le Girondais. Je me suis rappelé que vous étiez à Arcachon et alors je me suis empressé de vous faire une petite visite.

Un coup d'œil échangé rapidement entre le médecin et Mme Kervigan apprit à la jeune femme que tout cela était un mensonge, et qu'il ne s'était rendu à Arcachon que pour elle. Après le déjeu-

ner, il trouva le moyen de donner le bras à la jeune femme et de l'emmener au jardin. Tous les deux allèrent s'asseoir sous une sorte de vérandah située à cent mètres du chalet.

— Je suis venu exprès pour vous, dit-il.
— Ah ! merci, docteur, je l'avais deviné.
— Votre lettre m'a fait peur. Vous vous croyez plus malade que vous n'êtes, peut-être. Voyons, il n'est plus temps de faire des folies. Cette comédie que vous jouez pourrait devenir mortelle à la longue. Pourquoi ne consentez-vous pas à tout avouer ?...
— Jamais...
— Pensez-vous aux dangers que cela vous fait courir ! Je vous ai ordonné avant tout d'éviter toute fatigue, et vous ne vous ménagez pas un instant. Le climat d'Arcachon est bon pour vous j'en conviens, mais celui de Madère ou des îles d'Hyères serait bien meilleur. Réfléchissez à ce que je vous dis. A la fin, je serais peut-être coupable moi-même, en vous aidant dans votre admirable mensonge.

Ils furent interrompus par l'arrivée de Pierre, que cette consultation demandée au docteur par sa femme inquiétait.
— N'êtes-vous donc pas content de votre malade, cher ami.
— Au contraire... au contraire...
— Alors pourquoi vous cachez-vous comme des conspirateurs ? Venez, je veux vous montrer mon fils. Vous verrez comme l'air de la mer lui fait du bien.

Gertrude les laissa d'abord s'éloigner, puis elle entra dans le chalet. Elle alla se mettre dans une sorte de petit boudoir près du salon ; elle y était

depuis dix minutes à peine, quand elle entendit la voix de son mari. Elle s'appressait à se lever pour les rejoindre, quand un mot prononcé par son mari la cloua immobile à sa place.

— Si elle était morte tuée par moi, disait-il, j'en serais mort moi-même.

— Vous n'êtes vraiment pas raisonnable, répondit M. X...

— Je sais ce que je dis, docteur : j'ai par moments des doutes cruels. Si pourtant elle avait gardé en elle les germes de cette pneumonie qui a failli l'enlever ? Pensez donc qu'elle a commis l'imprudence de sortir et de s'exposer à l'air avant le terme fixé. Il lui reste encore un peu de toux.

— Ce n'est rien...

— Ce n'est rien, soit, mais...

— Je vous l'affirme...

— Je le crois parce que vous me l'affirmez.

Mais la science est faillible, et un savant, même illustre comme vous, est souvent sujet à erreur. Ce me sont de sourdes angoisses, je vous le jure. Il me prend des désespoirs terribles lorsque je songe qu'elle pourrait mourir par ma faute. Ah ! je ne lui survivrai pas.

Gertrude frissonna en entendant son mari parler ainsi. Pierre reprit.

— C'est que j'ai été cruel ! Oh ! je n'ai rien à vous cacher, à vous. Ne connaissez-vous pas notre triste histoire, d'ailleurs, comme tout le monde, par le procès de Beauvais ? Vous savez ce qui s'est passé ? Je l'ai chassée par une nuit d'hiver, par un ennui de neige. C'est alors qu'elle est tombée malade... Je vous le répète, ce serait trop d'être encore le meurtrier de cette noble créatu-

re après avoir été déjà son bourreau. Je me tuerais !

— Mon ami !

— Oui, ajouta Pierre avec une énergie violente, j'oublierais tout ; et que le suicide est un crime, et que j'ai un fils ; je me tuerais.

— Allons ! allons ! calmez-vous... Puisque je vous dis qu'elle est bien portante... Ne vous en apercevez-vous pas d'ailleurs, elle est gaie à toutes les fêtes, rien ne la fatigue. Ah ! il est évident que si elle commettait une imprudence, je ne répondrais de rien. Mais ce n'est pas vous qui seriez coupable en ces cas. Vous me tenez là des discours fous. Tenez voilà votre fils que vous cherchiez dans l'avenue. Je vous serai remarquer que vous m'avez promis de me le montrer et que vous n'avez pas tenu parole.

— C'est vrai, répliqua Pierre. Merci, vous m'avez fait du bien.

A peine fut-il sorti du salon pour chercher le petit Jean que Gertrude entra.

— Etes-vous de mon avis, maintenant, dit-elle au médecin. Ai-je exagéré ? Vous voyez bien qu'il faut que vous m'aidiez à mentir. Cet enfant n'aura pas de mère dans quelque temps. De quel droit lui prendrez-vous encore son père ?

— Madame...

— Oui, de quel droit, car vous tenez la vie de mon mari dans vos mains.

— Mais vous vous tuez à cacher la vérité !

— Etes-vous sûr que je ne me tuerais pas aussi bien en la proclamant.

— Mais...
— Avez-vous seulement une chance de me sauver ?

rité dans de sérieuses affaires industrielles, sans craindre une escroquerie plus ou moins habilement dissimulée. Ce sera surtout un bien, si la classe qui verra augmenter sa richesse possède les qualités d'ordre et d'économie que l'on ne peut nier à notre bourgeoisie. Ces qualités ; le paysan les a au plus haut degré ; l'ouvrier les possède-t-il aussi ? Il est malheureusement permis d'en douter.

D^r HERBEAU.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} février 1894

La Chambre reprend la discussion de l'interpellation de M. Lockroy, sur l'état de la Marine française.

M. l'amiral Lefèvre, ministre de la marine, a la parole.

L'orateur passe en revue les critiques de détail qui se sont produites dans le discours de M. Lockroy ; il explique qu'il y a eu des exagérations dans l'appréciation des accidents qui ont pu se produire sur les bâtiments de la flotte, il affirme que les approvisionnements qui existent dans les arsenaux répondent à tous les besoins ; qu'en somme, toutes les prescriptions réglementaires ont été observées.

M. le général Mercier, ministre de la guerre, tient à s'expliquer sur les critiques qui ont été soulevées relativement à la défense des côtes. Il explique que cette importante partie de la défense nationale a été réglée par le décret de 1890. Ce décret a été attaqué par M. Lockroy, l'orateur estime qu'il n'est pas parfait et qu'il a déjà soumis à son collègue de la marine, un projet comportant de sérieuses modifications.

M. Lockroy a parlé, dit M. le général Mercier, de la possibilité pour une flotte ennemie de bombarder nos ports de guerre et nos ports de commerce ; il a soutenu également que nos côtes étaient absolument ouvertes et qu'aucune force militaire n'était ni installée ni même prévue qui pût s'opposer au débarquement des forces ennemies.

M. le Ministre de la guerre explique qu'il est évident que quelques difficultés peuvent s'élever, quant au rôle de la marine et au rôle de la guerre. Cependant on peut admettre que la marine aura à s'occuper plus spécialement des faits qui se passeront sur mer, et la guerre des faits qui se passeront sur terre.

Il est vrai, dit-il, que souvent les batteries de terre dirigeront leurs projectiles sur une flotte ennemie, tandis que l'artillerie des vaisseaux ennemis enverra ses projectiles jusque dans l'intérieur des terres. D'un autre côté, les troupes de débarquement, tant qu'elles sont sur les vaisseaux qui les transportent, c'est l'affaire de la marine. Dès qu'elles sont débarquées c'est l'affaire de la guerre.

Quelles conclusions à tirer de tout cela ? C'est que l'accord doit s'établir sur toutes ces questions entre la guerre et la marine ; avant quinze jours cet accord sera établi sur la base d'un commandement unique.

M. le général Mercier ajoute qu'il ne croit pas que l'on doive s'inquiéter outre mesure des sinistres prévisions de M. Lockroy sur l'état de nos côtes, qui seraient ouvertes sans défense aux ten-

tatives de l'ennemi. Il estime que rien ne serait plus mauvais que de disséminer nos forces sur toute l'étendue de notre littoral, ce serait une dépense d'une centaine de millions et l'inutilisation de quelques centaines de mille hommes.

Actuellement, dit M. le Ministre, les forces militaires qui sont cantonnées dans nos ports et sur nos côtes, représentent deux cent mille hommes, non compris la défense mobile. C'est assez et même je dirai c'est trop.

La défense des côtes fait partie du plan général de la défense nationale. A qui ferait-on croire que, la guerre étant déclarée, l'ennemi pourrait, du jour au lendemain, jeter un corps de troupes sur un point quelconque du territoire ? Est-ce qu'avec nos moyens de communication, alors que sur les côtes où à leur proximité, nous disposons de forces importantes, nous n'arriverions pas avec la plus grande rapidité à empêcher tout débarquement et à jeter à la mer l'ennemi qui aurait osé souiller le sol français.

Il faut, dit M. le général Mercier, avoir plus de confiance dans ceux qui ont la charge de la défense nationale. Il faut avoir plus de confiance dans le patriotisme du peuple français. (Applaudissements unanimes.)

Le général Mercier, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de députés.

M. Casimir-Périer, président du Conseil, lui serre chaleureusement la main.

M. Dufaure présente quelques observations qui se perdent dans le bruit des conversations particulières.

M. Lockroy monte ensuite à la tribune pour prendre acte des affirmations rassurantes du gouvernement, mais déclare qu'il persiste dans sa résolution de demander que la Commission de la Marine à la Chambre des députés soit chargée de l'enquête à faire sur l'état de notre marine.

M. Guicysse ne s'oppose pas à la constitution de l'enquête extra-parlementaire, mais demande que le rôle des commissaires qui n'appartiennent ni au Sénat ni à la Chambre des députés soit réduit à celui de simples témoins, ayant peut-être voix consultative, mais non délibérative.

M. Thomson, qui fut rapporteur du budget de la marine, conteste les conclusions déposées par M. Lockroy du chiffre des dépenses faites par les puissances de la Triple-Alliance pour leur marine depuis 1871, soit deux milliards et demi, et du chiffre des dépenses de la marine française pendant le même temps, soit trois milliards et demi, soit un milliard de plus à la charge de la France.

Il explique que la France, puissance maritime et coloniale, doit pourvoir à des dépenses que la Triple, qui n'a pas de colonies, n'a pas à supporter.

L'orateur soutient qu'en faisant la comparaison des unités navales de la France et de la Triple, la flotte française était dans un état d'égalité absolue avec les marines rivales.

M. Casimir Périer. — Le gouvernement n'étant que l'émanation du Parlement lui-même, croit devoir dire quelles conclusions à son sens il convient de tirer du débat.

M. Lockroy, d'ailleurs, a déterminé lui-même la portée de son interpellation en l'adressant au président du conseil.

C'était lui dire : « Approuvez-vous, vous le gouvernement, la conduite de la marine, son administration ? » (Très bien ! sur divers bancs). Je répondrai sans hésiter : Non ! Il y a des

abus, des réformes s'imposent. (Applaudissements à gauche).

La marine est un corps quelque peu fermé les responsabilités trop émiettées y sont difficile, à atteindre. (Mouvement d'approbation). Les membres de son administration n'obéissent pas toujours à l'action gouvernementale.

C'est pourquoi le gouvernement a pris l'initiative d'instituer une commission qui est plus qu'une commission d'enquête ordinaire. Car ses pouvoirs n'auront d'autres limites que notre plan d'action navale lui-même.

Sur 36 membres, cette commission comprend 22 députés ou sénateurs. Nous avons choisi, dans les deux Chambres, les hommes les plus compétents ; on y voit trois anciens ministres dont aucun ne saurait être suspect. (Très bien !) Une commission parlementaire n'aurait pas réuni plus de capacité et présenté plus de garanties. (Applaudissements au centre).

M. Pelletan. — C'est la négation du Parlement. (Mouvement prolongé).

Le débat sur l'interpellation de M. Lockroy se termine par un ordre du jour de confiance de MM. Labatut et Thomson, qui est adopté par 356 voix contre 160.

Ces derniers représentent les radicaux et les socialistes. Il y a quelques abstentions venant des opportunistes teintés de radicalisme.

INFORMATIONS

Capture de Béhanzin

Le Ministre de la Marine nous communique la dépêche suivante qu'il vient de recevoir du général Dodds :

Général Dodds à Marine, Paris

Kotonou, 1^{er} février.

Goho, 26 janvier.

Poursuivi par nos troupes et par la population ralliée au nouveau roi, abandonné d'ailleurs par tous les membres de la famille royale, Behanzin, craignant d'être enlevé, s'est soumis sans condition le 25 janvier, à Ajégo (nord-ouest d'Abomey), où je l'ai fait prendre.

Il est actuellement à Goho. Il sera expédié selon vos instructions au Sénégal par le *Segond* ; les ministres seront dirigés sur le Gabon.

La Santé du Tsar

L'amélioration de l'état du tsar s'accroît mais la maladie a été plus grave qu'on ne l'avait avoué d'abord : il s'agissait d'un fort refroidissement.

L'état de l'empereur a nécessité plusieurs consultations. On a dû appeler, de Moscou, le professeur Sakharine qui, depuis dimanche, n'a pas quitté le palais. Des prières publiques ont été ordonnées pour obtenir la guérison du tsar, et les réjouissances de la cour ont été suspendues.

Le gouvernement français a été officiellement avisé hier que le Tsar était complètement rétabli.

Vaillant à la Roquette

Les curieux affluent chaque nuit sur la place de la Roquette, attendant l'exécution de Vaillant.

Il a même fallu, pour cette raison, organiser un service de surveillance spéciale, composé d'agents de la sûreté et des brigades de recherches.

La nuit dernière, vers deux heures et demie,

elle avait tellement peur de se trahir qu'elle n'osa pas le faire une seconde. Elle témoigna, au contraire d'un grand contentement.

Elle fit ouvrir, dix jours à l'avance, la malle qui contenait ses robes de soirée. Pas une ne lui convint. Après avoir réfléchi quelques heures, elle télégraphia à Paris, à un couturier à la mode pour qu'on eût à lui envoyer une toilette sur les mesures qu'elle indiquait.

Pourquoi cette coquetterie ! c'est que la malheureuse femme avait le pressentiment que ce bal serait le dernier auquel elle assisterait. Pour la dernière fois, son mari la verrait dans cet attirail de femme jeune et élégante : et elle voulait que l'impression fut telle qu'il ne l'oubliât jamais. Elle songeait souvent à ce que la mort ferait d'elle : une créature humaine, maigre par la souffrance, amincie par les douleurs. Au moins, elle voulait être si belle, si triomphante ce soir-là, que plus tard Pierre ne pourrait plus se la rappeler autrement.

Le jour même du bal, elle eut peur d'être trop pâle. En cachette, elle alla acheter du fard. Le soir, elle renvoya son mari et s'enferma dans sa chambre à coucher avec sa camériste. Jamais fiancée s'habillant, jamais reine se harnachant pour paraître devant ses sujets, jamais actrice sur le point d'entrer en scène ne déploya plus de savante coquetterie que cette jeune femme qui se préparait pour la mort !

Elle veilla à tout ! Elle voulait éclipser toutes les femmes, elle voulait être la plus adultère, la plus rayonnante de toutes. Sa fatigue était si grande qu'elle faillit se trouver mal pendant qu'on l'habillait. Quand sa toilette fut terminée, elle resta

un individu s'avantant devant la porte d'entrée de la prison de la Roquette et criait :

— Vive l'anarchie ! Vive Vaillant ! Arrêté aussitôt par les agents, l'homme fut conduit au poste et, hier matin, il comparait devant M. Leygonie, commissaire de police.

Il déclara se nommer Jean Tabary, âgé de 37 ans, ouvrier paveur, demeurant rue du Coq-Français, aux Lilas.

Tabary ajouta ensuite qu'il regrettait d'avoir proféré les cris séditieux qui avaient motivé son arrestation, et il promit de ne plus recommencer si on lui rendait la liberté.

Le commissaire n'ayant pas voulu le remettre en liberté avant d'avoir vérifié son adresse, Tabary entra alors dans une violente colère :

— Le nom et le domicile que je vous ai donnés tout à l'heure, dit-il, sont faux. Je suis un anarchiste connu, et si je suis venu sur la place de la Roquette, c'était pour applaudir Vaillant quand on l'aurait amené à l'échafaud, et je suis de cœur avec lui pour crier : « Vive l'anarchie ! Vive la Commune ! »

Le pseudo-Tabary a été envoyé au Dépôt, et l'on s'occupe actuellement d'établir son identité.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, le Journal du Lot ne paraîtra pas le Mardi gras.

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. de Labatut, M. Vival a voté contre ; M. Lachize, s'est abstenu ; les autres ont voté pour.

Conseil de Préfecture

M. Martineau conseiller de Préfecture à Cahors est nommé Conseiller de Préfecture à La Rochelle (2^e classe.)

M. Caviolle-Dumoulin ancien secrétaire général de la Préfecture du Lot, est nommé conseiller de Préfecture à Cahors, en remplacement de M. Martineau.

Nous enregistrons avec plaisir ces deux nominations.

Commission départementale

Séance du 1^{er} février

La commission départementale approuve la répartition de la somme de 2,900 fr. entre les médecins vaccinateurs, selon les propositions de M. le préfet.

Elle approuve les propositions de M. le préfet relatives à la répartition en 1893 de 434 fr. entre les vétérinaires vaccinateurs.

Elle donne acte à M. le préfet de l'état des recettes et des dépenses du budget départemental au 31 janvier 1894.

Elle prononce le classement des chemins vicinaux ordinaires n° 7 de Mayrinhae-Lentour, et n° 3 de Comiac.

Elle approuve l'avant-projet de construction des chemins vicinaux n° 6, de St-Simon, n° 10, de Prendéignes, et n° 8, de St-Félix.

Elle désigne ensuite, sur la proposition de M. le préfet, les conseillers généraux et d'arrondissement appelés à prendre part à la révision de la classe 1893.

épouvantée de sa pâleur. Son visage était livide. Alors elle se farda comme une actrice toujours ; elle se mit du rouge aux joues, à ses lèvres décolorées. Ses yeux enfiévrés illuminaient cette tête déjà vouée à la tombe.

Gertrude avait atteint son but. Elle était réellement plus que belle. Serait-il donc vrai que la créature humaine, près de disparaître, brille d'une lueur plus étincelante, ainsi que la lampe qui jette un plus vif éclat avant de s'éteindre ? Pierre poussa un cri en la voyant. Ce cri la paya de bien des douleurs, de bien des découragements.

Avant de partir, elle se glissa sans bruit dans la chambre où dormait le petit Jean, et le contempla un instant, puis elle se pencha sur lui et l'embrassa sur le front. Baiser suprême mouillé d'une larme.

Le Casino étincelait de lumières quand nos amis arrivèrent. M. de Courrance donnait le bras à sa fille. Le bal devant se répandre dans quatre salons et quelques personnes n'étant pas encore venues, les places ne manquaient pas. Le marquis conduisit Gertrude à un canapé entièrement libre. Quelques instants après, elle disparaissait dans un tourbillon de valse.

Jetons quelques regards dans un salon voisin.

Il y avait là trois personnages de notre connaissance : Germance, l'excellente Germance, « l'intéressant jeune homme » et Mme Aubry-Morange elle-même.

(A suivre).

— Certes !
— Oui UNE chance peut-être ! Eh bien, ce n'est pas assez ? J'estime pour ma part que c'est trop peu pour que je condamne à mort le père de mon enfant ! Souvenez-vous que ce n'est pas l'épouse qui vous parle, mais c'est la mère ! Vous l'avez entendu ? Il oublierait tout ! Eh bien ! je ne veux pas que cela soit ! Je n'ai pas eu de parents... J'entends qu'il n'en soit pas de même pour le fils de mes entrailles ! J'ai été assez malheureuse pour qu'on m'accorde la première des choses que j'exige. Eh bien ! ce que j'exige, c'est le droit de mourir sans entraîner après moi celui que j'aime !
Elle s'arrêta, épuisée. Sa toux rauque la prenait.
— Ces efforts vous abrègent, murmura le médecin.
Il sentait ses larmes couler devant tant d'abnégation sublime. Cet homme avait vu bien des scènes douloureuses, rien de comparable à celle de cette mère suppliante au nom de son fils...
M. X... partit le lendemain. Par bonheur, Gertrude put l'accompagner seule à la gare.
— Soit, dit-il, je ferai ce que vous voulez, quoique j'aie tort.
— Vous avez tort ! Jurez-moi devant Dieu que vous êtes certain de me sauver ? Vous hésitez ! Vous voyez bien que j'ai raison !
— Je n'hésite pas, répondit-il gravement, mais vous me demandez une réponse que Dieu seul a le droit de faire. Tenez, je serai franc. Promettez-moi de faire tout votre possible pour suivre mon ordonnance, et je m'engage de mon côté à garder le silence vis-à-vis des vôtres.

— Soit, je vous le promets.
Elle promettait. Pourrait-elle tenir ? Elle était obligée de continuer son horrible comédie avec plus de courage encore, maintenant qu'elle savait que les soupçons de son mari étaient éveillés. Elle se montra d'une gaieté folle, si bien que Mme Delcroix n'en revenait pas.
— On apprend tous les jours, disait-elle. Je n'aurais jamais cru que dans cette tête sage il y eût un grain de folie.
— Oh ! de folie ! objectait Gertrude en souriant.
— Ce n'est pas un blâme. J'aurais vu avec plaisir la fille d'Emmeline te ressembler.
Le colonel rayonnait. Le serin rouge s'annonçait bien. Quant à M. de Courrance, sa vigilance était endormie comme celle de Pierre. Comment croire que la femme toujours riieuse, toujours en l'air, pour me servir d'une expression de Mme Delcroix, fut réellement malade.
Rien ne lassait plus Gertrude, ni les parties en bateau, ni les promenades longues et fatigantes. On était arrivé ainsi à la fin du mois de septembre. En ce moment survint un incident qui changea tout. Le lecteur se rappelle que quelques temps auparavant, la veille même de la visite du docteur X..., il avait été question d'un concert de charité donné au Casino, auquel, par bonheur, Gertrude put éviter de se rendre. Il est d'habitude, dans certaines villes d'eaux, et quand les baigneurs doivent se séparer, de les réunir une dernière fois dans un grand bal.
On agita la question chez nos amis, de savoir si l'on irait ou non. La majorité fut pour le bal. Gertrude s'était refusée une première fois. Mais

Elle adopte ensuite, conformément aux propositions de M. Arnaud, la répartition suivante d'une subvention de 600 fr. en faveur des sociétés de secours mutuels du département :

Figeac, 60 fr. ; Gourdon (St-Eloi), 52 fr. ; Grammat, 20 ; Cahors (instituteurs), 55 ; Labastide-Murat, 18 ; Gourdon (Ste-Anne), 18 ; St-Céré, 32 ; Prayssac, 10 ; Lacapelle-Marival, 18 ; Cahors (St-Vincent-de-Paul), 75 ; Catus, 12 ; Souillac, 32 ; Montcuq, 19 ; Souillac (anciens militaires), 21 ; Martel, 25 ; Castelnaud, 9 ; Vayrac, 18 ; Martel, 12 ; Cahors (sapeurs-pompiers), 10 ; Sotrac, 8 ; Cahors (Sauveteurs), 10 ; Puy-l'Evêque, 10 ; Cahors (femmes), 30 ; Castel-franc, 10.

La prochaine séance est fixée au 16 mars 1894

La révision des listes électorales

Rappelons que la liste des électeurs de chaque commune pour l'année 1894, dressée et rectifiée conformément au décret du 2 février 1852 et aux lois des 7 juillet 1874 et 5 avril 1884, est déposée au secrétariat de la Mairie depuis le 16 janvier, et que tous les jours, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à six heures du soir, jusqu'au 4 février, c'est-à-dire pendant un délai de vingt jours, les citoyens seront admis à vérifier leur inscription sur cette liste ou à réclamer l'inscription ou la radiation de tout citoyen inscrit ou omis indûment.

Nous invitons instamment tous les électeurs à ne point négliger de faire, dans le délai indiqué ci-dessus, rectifier les erreurs qui auraient été commises à leur égard. Ce délai est, chaque année, la seule époque où les réclamants peuvent obtenir satisfaction.

Tout électeur qui ne sera pas inscrit sur la liste actuellement en révision, ne pourra prendre part à aucune des élections qui pourraient avoir lieu dans le courant de l'année 1894 et avant le 31 mars 1895.

Concours d'animaux gras

Jedi, à 2 heures, a eu lieu, sur la place Thiers, le concours d'animaux gras.

Le jury était ainsi composé : MM. Calès, secrétaire général, président d'honneur, en l'absence de M. le préfet ; Costes, maire de Cahors, vice-président d'honneur ; M. Dufour, maire du Montat, directeur des opérations, assisté de M. Brugalières, conseiller général de Catus ; Cocula, conseiller général de St-Germain ; Lescaie, propriétaire ; Delbru, propriétaire ; Deloncle, maire de St-Médard ; Dalet, maire de Cieurac ; Edouard, propriétaire ; Laur, vétérinaire départemental, secrétaire.

Voici la liste des propriétaires qui ont obtenu des primes à ce concours :

Bœufs

- 1^{re} prime 150 fr. Mourgues, St-Denis-Catus.
- 2^e — 130 fr. Devès, St-Médard.
- 3^e — 120 fr. Brugalières, St-Denis-C.
- 4^e — 110 fr. Pagès-Dupont, Albas.
- 5^e — 100 fr. Pradié, Uzès-des-Oules.
- 6^e — 90 fr. Malique, Lauzès.
- 7^e — 85 fr. Vidal, Labastide-Marnhae.
- 8^e — 80 fr. Richard, Labéraudie.

Mention honorable, Magot, Douville.

Moutons

- 1^{re} prime 50 fr. Miquel, Cahors.
- 2^e — 45 fr. Cavalé, Arcambal.
- 3^e — 40 fr. Vaurex, Valroufié.
- 4^e — 35 fr. Ségala, Valroufié.
- 5^e — 30 fr. Caste, Cahors.
- 6^e — 25 fr. Cantarel, Crayssac.
- 7^e — 20 fr. Laroque, Montcuq.
- 8^e — 15 fr. Soulié, St-Médard.

Mention honorable, Mourguès, Maxou.

Nos compatriotes à Paris

Nous apprenons avec un vif plaisir que la Société républicaine d'appui mutuel du Lot à Paris, s'appête à fêter le 24 février courant, avec encore plus d'éclat que les années précédentes.

Déjà est organisé un concert composé d'artistes dont la plupart sortent du conservatoire de musique de Paris ; ce qui nous permet d'assurer que la musique et le chant offriront, par leurs alternances appropriées, un de ces attraites dont seuls le talent et la belle voix ont le secret.

Le reste, nous espérons pouvoir publier le programme de ce concert fort varié où un chant quercynois (Lou Garrig) sera même magistralement interprété par une voix peu ordinaire. Il sera gratuit pour tous les originaires du Lot avec leur famille.

Bravo ! à nos chers compatriotes qui, dans la capitale, savent si bien célébrer en famille un des plus glorieux anniversaires des annales de l'émancipation démocratique.

Les Orphéons

Le Sénat aura prochainement à examiner une proposition de loi, votée au pied levé de la Chambre, et due à l'initiative de M. Gaillard, député de l'Oise. Cette proposition a pour but d'exonérer de tous droits d'auteur les sociétés orphéoniques, « lorsque les exécutions ou auditions qu'elles donnent, publiques ou non, n'entraînent aucune rétribution à leur profit. »

Les sous-officiers dans l'armée de réserve
La commission de l'armée vient de se réunir,

sous la présidence de M. Mézières. Elle doit examiner quatre projets de loi qui lui sont soumis par le ministre de la guerre.

Le plus important de ces projets met à la disposition du ministre, pendant cinq ans, pour des emplois dans la réserve de l'armée active, les sous-officiers qui jouissent d'une pension proportionnelle ou d'une pension de retraite. En vertu de la loi actuellement en vigueur, ces sous-officiers ne peuvent être employés que dans l'armée territoriale ou pour un service d'instruction militaire préparatoire. Le projet du ministre, en permettant de les attacher à la réserve de l'armée active, a pour but de fortifier les cadres inférieurs de celle-ci.

Foire

La foire du 1^{er} février, favorisée par une belle journée, a été très importante. D'un autre côté, le concours d'animaux gras avait attiré beaucoup de monde, aussi les transactions ont été nombreuses sur les divers marchés :

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés 800 environ. Le cours des gras a été de 40 à 50 fr. les 50 k.

Il y a eu une augmentation de 100 fr. par paire environ sur les attelages.

Porcs. — Porcs gras, 100 environ, vendus à raison de 45 à 50 fr. les 50 k., et les jeunes au cours des derniers marchés.

Moutons. — Montons mis en vente, 900 environ. Les gras se sont vendus à raison de 70 c. le kilo. et les agneaux à 00 c. Il y a une hausse de 3 fr. environ par tête sur les brebis pour l'élevage.

Halle. — Blé en vente, 450 hect. vendus 415 ; prix moyen, 15 fr. 50 l'hect. ; maïs en vente, 185 hect., vendus 430, prix moyen 12.25 l'hect.

Pommes de terre. — 100 hect. vendus à raison de 3 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses vendues à raison de 80 c. le 1/2 k. ; dindes, 05 c. le 1/2 k. œufs, 1 fr. 05 la douzaine.

Nouvelle ligne télégraphique

Le Directeur des Postes et des Télégraphes et les agents placés sous ses ordres, sont autorisés à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'établissement d'une ligne télégraphique de Douville à la voie ferrée.

Tribunal Correctionnel

Le 23 novembre dernier, le sieur Boisset, propriétaire à Salvezou, était tranquillement assis au café Lavabre, à Catus.

Une querelle surgit à un moment donné, Boisset, qui y était complètement étranger, et qui est d'un caractère tout à fait inoffensif, régla sa consommation et sortit.

Il était à peine dehors, qu'il était violemment frappé d'un coup de pierre à la nuque et laissé pour mort sur la route.

Quelques instants après la gendarmerie de Catus arrêtait les nommés Brunet et Costes, demeurant à Lavercaillère, soupçonnés d'être les auteurs de cette lâche agression.

De l'enquête faite à la suite de cette arrestation, il résulte que seul Brunet a été retenu.

Cette affaire venait jeudi devant le tribunal correctionnel.

De nombreux témoins ont été entendus. M^e de Valon, avocat, se présentait pour Boisset, qui se porte partie civile.

M^e Bourdin défendait Brunet. Brunet est condamné à 6 mois de prison et 1200 fr. de dommages-intérêts.

— L'affaire du vol de vin commis dans l'habitation de M. Vincent, à Raux, a été remise. L'un des inculpés ne s'étant pas présenté.

Le record de Paris-Barcelone

Echard qui devait passer mardi à 10 h. du matin n'est arrivé qu'à 5 h.30. Il a été reçu à Cahors par les membres du vélocé-sport. Après avoir pris un peu de bouillon, il est reparti pour Montauban à 6 heures, précédé d'une dépêche annonçant son arrivée au vélocé-club montalbanais. M. Parmentier, son entraîneur, l'accompagnait, et Vergez, du vélocé-sport cadurcien, les a suivis tous deux jusqu'aux Sept-Ponts.

Au contrôle de Cahors, Echard avait parcouru 580 kilomètres.

Quand à l'autre champion, Pautrat, on est sans nouvelles. Une dépêche annonçait qu'il aurait couché à Payrac mardi soir, où il serait resté malade. On juge de l'inquiétude de M. Dorne, son entraîneur, qui est arrivé mercredi matin de Paris, par l'express.

Voici l'itinéraire de ce record :	
Paris-Versailles Orléans	135 kilom.
Orléans-Châteauroux	135
Châteauroux-Limoges	122
Limoges-Cahors	197
Cahors-Montauban	65
Montauban-Toulouse	51
Toulouse-Carcassonne	94
Carcassonne-Perpignan	121
Perpignan-Barcelone	250
Total	1,167

Concots

Mercredi, 31 janvier : 20 quintaux de truffe achetée au prix de 9 à 10 fr. le kilog.

AVIS

L'étude de M^e BON, avoué, successeur de M^e Espéret, est transférée Boulevard Gambetta, en face le Collège de jeunes filles.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 Janvier au 3 février 1894

Naissances

Bro Angéla, rue Nationale, 5.
Cavanié Henri, rue des Mirepoises, 7.
Guiraud Louise, place Thiers.
Dablanc Hélène, rue de la Mairie, 6.

Mariages

Germain Pierre, serrurier, et Granou Marie.
Palame Louis, propriétaire, et Baureille Marie.
Cagnac Pierre, maçon, et Alaux Marie, cout.
Itard Philippe, cultivateur, et Poujade Marie.

Décès

Molinier Louise 15 ans rue Saint-Namphaise, 1.
Touriol Henriette, 5 ans, rue Feydel, 1.
Barrières Antoinette, 60 ans, ép. Lamelle, à Cahors.
Ballet Marie, bouchère, 35 ans, ép. Ichès, rue St-Pierre, 1.
Roux Antony, 5 ans, rue du Rempart, 19.
Salgues Madeleine, 60 ans, rue du Bousquet, 4.
Mauriol Louis, 7 mois, rue du Rempart, 30.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 6 février 1894

A L'OCCASION DU CARNAVAL

LA CAGNOTTE

Comédie-vaudeville en quatre actes

Le spectacle commencera par

AMOUR DE CONCIERGE

Comédie-Bouffe en 1 acte de M. A. Chadourne

Mercredi, jour des Cendres

Représentation de Famille à Prix réduits

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 4 FÉVRIER 1894

de 3 à 4 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Drapeau (Pas Redoublé)	Leroux.
La Fête au Village Voisin (Overture)	Boëldieu.
Les Jardins d'Armide (Valse)	Godifroy.
La Damnation de Faust (Fantaisie)	Berlioz.
Cécile (Mazurka)	Kelsen.

Variétés

LE PAPE JEAN XXII

DOCTEUR EN MÉDECINE

« Dans une allocution, prononcée à l'ouverture des cours de la Faculté de Médecine de Clermont, le professeur Imbert Gourbayre signalait simplement cette particularité que plusieurs souverains pontifes avaient exercé la médecine, ou tout au moins acquis le diplôme professionnel.

Grâce à de patientes recherches nous pouvons établir par des documents précis ce point curieux d'histoire de la médecine. Sans suivre un ordre chronologique, nous citerons un certain nombre de médecins qui se sont assis sur le trône de Saint-Pierre : entre autres Petrus Hispanus, qui fut élu pape sous le nom de Jean XXII.

Grégoire-le-Grand avait fait également des études médicales. De même Boniface IV, Léon II et Pie IX.

Mais le plus célèbre d'entre eux fut le pape Jean XXII, originaire de Cahors en Quercy. Jean XXII avait été reçu docteur à l'École de Montpellier. Il avait suivi à cette université les cours d'un illustre professeur quercynois, Bernard de Gordon ou de Gourdon, surnommé *Fleur de Lys*.

Ce sobriquet lui venait de son livre. *Lilium Medicinae*, ouvrage tellement en réputation au moyen-âge qu'il donna naissance au proverbe : *Qui va sans Gordon va sans bâton*.

C'est Jean XXII qui, se souvenant de sa profession première, autorisa les médecins, par une bulle en date de 1452, à se marier. »

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 3 Février. — Gravures : Les mois illustrés ; Février : Les crêpes — Théâtre illustré ; Renaissance : Izeul. — Portraits (Nécrologie) : Le sculpteur Cavalier. — Le lieutenant Aube. — Allemagne ; Berlin : Le prince de Bismarck acclamé à son arrivée (26 janvier). — Italie ; Les Carabiniers et les Bersagliers attaquant les insurgés dans les carrières de Carrare. — Afrique : La ville de Tombouctou. — Le Niger à Koromé. — Panorama de Tombouctou. — Kabara, port de Tombouctou. — Vue de la Terrasse des Voyageurs. — Vue de Tombouctou (côté sud). — Madagascar ; Tamatave : Maison du Gouverneur. — Tananarive : La Grande Rue. — La place du Marché. — Tombeau de Radama I^{er} et Roseherina. — Place d'Andelaha. — Portraits : Le lieutenant-colonel Bonnier, commandant l'expédition du Soudan.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Le déjeuner de Mme la Couture, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Madagascar, par L. Perrier. — L'occupation de Tombouctou, par Guy Tomel. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Explication des gravures, Echecs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — Ensupplément : « De cinq à sept », par J. Berr de Turquie, illustrations de M. Albert Guillaume.

Le numéro : 50 centimes.

M. Audouard

Nous venons d'apprendre et nous nous empressons d'en informer nos lecteurs, que M. Audouard, chirurgien-dentiste à Brive, qu'une indisposition a empêché de venir à Cahors pendant le mois de janvier, reprendra ses visites bi-mensuelles à partir du 17 février. Sollicité par plusieurs de ses clients, et voulant être agréable à toutes les personnes qui ont réclamé ses soins, M. Audouard se rendra dans notre ville le 14 et y séjournera jusqu'au 17. Ce temps sera peut-être insuffisant pour donner entière satisfaction à toutes les demandes qu'il a reçues, mais il ne peut que difficilement quitter son cabinet de Brive plusieurs jours, car une clientèle nombreuse, la plupart venue de loin, va l'y trouver journellement.

Nous ne saurions trop engager les personnes qui doivent le consulter, de prendre rendez-vous à l'avance, à l'hôtel de l'Europe, rue du Lycée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DU CARNAVAL 1894

Billets d'Aller et Retour à prix réduit

A l'occasion des Fêtes du Carnaval les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n^o 2, qui seront délivrés les Samedi Gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (3, 4, 5 et 6 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (7 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Bien des gens hésitent à se purger de peur d'avaler des drogues nuisibles. Il est bon de leur faire savoir que la Tisane Dussolin ne peut en aucun cas leur faire de mal, tout en régénérant le sang, le rafraîchissant, et chassant les humeurs. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Six semaines sans pouvoir marcher !

La Buffaumoine (Maine-et-Loire), le 15 octobre 1893. — Vos Pilules Suisses m'ont complètement guérie d'un mal de reins dont je souffrais depuis deux ans ; l'année dernière, j'étais restée six semaines sans pouvoir marcher.

(Sig. lég.) M^{me} FÉLIX ROBIN.
A. M. A. Hertzog, pharmacien, 28, r. de Grammont, Paris.

Au moment où l'hiver ramène les rhumes et aggrave les anciennes affections de poitrine, on ne saurait trop recommander l'usage du *Sirope de Regnaud* et de la *Pâte Regnaud*. Ces préparations, d'une saveur agréable, calment en quelques instants la toux la plus opiniâtre et font cesser rapidement toute irritation de poitrine.

Conversion sans frais de la

Rente 4 1/2 0/0

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8, paie dès à présent, sans frais, le coupon de février 1894, contre remise des titres à convertir.

LE SANG

doit être riche pour donner de la fraîcheur au teint et de la vigueur à l'organisme.

l'Émulsion Scott

cette véritable crème à l'huile de foie de morue, enrichit le sang, fortifie les chairs et embellit le teint. Elle est douce et agréable à prendre.

Les médecins du monde entier la recommandent.
J. DELOUCHE, Ph^{en}, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Choléra et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

BULLETIN FINANCIER

Une véritable surprise a été la liquidation des rentes françaises. Les vendeurs comptaient sur une plus grande livraison de titres ; malgré cela, le règlement s'est encore fait à leur avantage. Le 3 0/0 cote 97.50, l'amortissable monte à 97.10.

Quant au nouveau 3 1/2 il fait 104 francs. Les fonds étrangers en général sont disposés à la hausse. L'Italien profitant du mouvement général fait 74.30. L'Extérieure un peu plus calme est à 62.75. Les fonds russes se maintiennent avec une très grande fermeté. La Banque de France cote environ 4000 fr. Le Crédit Foncier s'inscrit à terme et au comptant à 1000 fr. Le Crédit Lyonnais s'échange à 773.75. Bonne tenue de nos chemins de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 3 février 1894 : La construction du pont Mirabeau à Paris : Max de Nansouty : Curieuse application du téléphone. — Les hommes volants : Gaston Tissandier. — L'air liquide. — Coefficients de pluviosité : J.-R. Plumondon. — Le co'riscope : D. Z... — L'enseignement aux Etats-Unis : Daniel Bellet. — L'inflammation spontanée des foies : Berthelot. — Oscillation diurne de la température animale : Charles Henry. — L'observatoire de Sonneblick : Ch. Marsillon. — Les ascensions de M. W. Couvray : Capus. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 29 janvier 1894 : Ch. de Villedeuil. — Photographies instantanées.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 10 de la Nature)

Hygiène et santé. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. Recettes et procédés utiles. — Bibliographie.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre

pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans opium, morphine ni codéine, on les donnera donc avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt: Toutes Pharmacies.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

EVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

1894

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU


DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1894

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrun...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

SÈVE PECTORALE

Le Sirop de Sève de pin maritime de Lagasse, populaire depuis 30 ans, est le seul préparé avec la véritable Sève de Pin, obtenue par injection des bois; il guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhouements.

Dépôt : Toutes Pharmacies.

A Vendre

IMPRIMERIE ayant un Journal politique et vinicole dans un chef-lieu d'arrondissement, 56^e années d'existence, le tout en plein rapport.

S'adresser au Directeur du Médo-cain à Lesparre-Médoc (Gironde).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes Américaines GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbeumont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

300 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS FOURNITURES pour le DÉCOUPAGE

FABRIQUE de TOURS, SCIES à DÉCOUPER (Plus de 70 Modèles). Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes d'Outils.

Tarif-Album de plus de 800 pages et 1000 gravures, franco contre 65 centimes.

MACHINES à l'ORDRE et tous accessoires. Tarif Spécial, demande

BICYCLETTES TIERSOT

A. TIERSOT, B^{is}, 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULMERS.